

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DU CENTRE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE MAKENENE

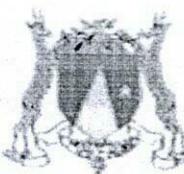
\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

SERVICE TECHNIQUE

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

\*\*\*\*\*

CENTER REGION

\*\*\*\*\*

MBAM AND INOUBOU DIVISION

\*\*\*\*\*

MAKENENE COUNCIL

\*\*\*\*\*

GENERAL SECRETARY

\*\*\*\*\*

## DECISION MUNICIPAL N°013/CM/C.MAK/SG/SPM/2023 du 04/10/2023

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

N°.../AONO/C.MAK/CIPM/2023 DU 12/08/2023 RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS LATRINES A SIX (06) COMPARIMENTS A EM ANDOUMALONG, EM MOCK-SUD, EP MAKENENE-CENTRE DANS LA COMMUNE DE MAKENENE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU REGION DU CENTRE

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKENENE, (Maître d'Ouvrage)**

Vu la constitution ;

Vu la loi 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu la loi 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

Vu le Décret N° 92/127 du 26 Juin 1992 portant création de la Commune de Makénéné et son ressort territorial ;

Vu le Décret N°2012/07 du 08 Mars 2021 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N° 000423/A/MINDEVEL du 03 Novembre 2020 constatant l'élection de M. IMBENG DAVID en qualité de Maire de la Commune de Makénéné, Départe

Vu l'Arrêté N° 0101/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création de la commission interne de passation des marchés publics auprès des communautés urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du code des marchés Publics ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire N° 0000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instruction relative à l'exécution de la loi des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;

Vu la proposition d'attribution de la commission interne de passation des marchés auprès de la Commune de Makénéné formulée N°.../L/CIPM/C-MAK/2023 du 29/10/2023

Vu les nécessités de services ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : sur Proposition de la Commission interne de passation des marchés de la Commune de Makénéné les/la lettre commande objet de la consultation susvisée est (sont)attribuée (e) au soumissionnaire ci-après :

<b>LOTS</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Projets</b>	<b>Montant TTC (en FCFA)</b>	<b>Montant TTC en lettre (en CFA)</b>	<b>Délai d'exécution</b>
<b>LOT5</b>	<b>MAK SHINE, Tél : 671 3757 67</b>	<i>Construction de trois latrines à six compartiments à EM Andoumalong, EM Mock-sud, EP Makénéné-centre</i>	10.363.998	<i>Dix millions trois cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix huit</i>	<i>Six mois</i>

**Article 2** : Ladite ou lesdites entreprise est invitée à se présenter à la Commune de Makénéné dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de l'établissement des projets de lettre-commande.

**Article 3** : la présente décision sera publiée, communiquée et affichée partout où besoin sera.

MAKENENE LE 04 OCT 2023

**Ampliations**

- MINDEVEL (pour information)
- MINMAP/MI (pour information)
- DRMAP/SMI (pour archivage)
- PRESIDENT/CIPM/C/MAK (pour information)
- PF/ARMP/CE (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE/ARCHIVES (pour affichage et mémoire)

